



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
07/12/2023

Date de publication :
12/12/2023

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 18
Excusés-représentés : 5
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 7 décembre 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

M PRATZ Lionel représenté par M DELVAL Claude
Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par Mme ALLOSSERY Marie-Laure
Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe
M BOCQUILLON Sébastien représenté par M FOUCART Bruno
M DUTHOIT Valentin représenté par M DEBLOOS Laurent

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 44/2023

Objet : Réseau des médiathèques du Mélantois

Avenant et renouvellement de la convention de coopération du groupement de commandes

Vu la délibération n°30/2021 du 5 juillet 2021 portant sur la signature de la convention de coopération du réseau des médiathèques,

Vu la délibération n° 58/2022 du 5 décembre 2022 portant sur la signature de la convention de coopération du réseau des médiathèques,

Madame la Maire rappelle que les Villes de Seclin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, Templemars et Vendeville, coopère dans le cadre d'une convention de groupements de commandes, pour constituer le réseau de lecture publique « Réseau du Mélantois ».

Suite au départ de la coordinatrice du réseau en septembre 2023 employée par la commune de Lezennes, après concertations, les six communes désignées ont décidé de poursuivre cette mutualisation de moyens, en répartissant la gestion du réseau entre elles.

Pour cela, il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention du 5 décembre 2022 déterminant les règles de fonctionnement du groupement. La coordination sera temporairement assurée par la médiathécaire de Seclin. La convention ainsi modifiée est jointe à la présente délibération.

Aussi, la convention, ainsi modifiée, s'achevant le 31 décembre 2023, il convient de prévoir son renouvellement. La convention portant sur la période du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans. Celle-ci est également annexée à la présente délibération.

Elle prévoit la poursuite de la coopération entre les médiathèques du réseau.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ avec 23 voix pour,

Le Conseil Municipal,

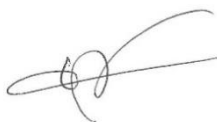
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant ci annexé,
- **DÉCIDE** d'approuver la convention de partenariat pour le groupement commandes du réseau des médiathèques pour la période du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ